



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 mai 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
Mme Luz Maricela Coello, assistante-greffière substitut

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

**CV-2020-0356 Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité à remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes consacrées aux questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0357 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 avril 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 avril 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 avril 2020 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 avril 2020 et dépose le procès-verbal.

**Rapport du maire sur les faits saillants du *Rapport financier 2019 de la Ville de Québec*, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes***

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des faits saillants du *Rapport financier 2019 de la Ville de Québec*, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Ce rapport est déposé devant le conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du *Rapport financier 2019 de la Ville de Québec*, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;
- Dépôt du *Rapport financier 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec*;
- Dépôt, par monsieur Daniel Racine, d'un document intitulé *La nouvelle économie a ses exigences*;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (référence AP2020-219);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 20 avril 2020, relative à l'adoption de la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 20 avril 2020, relative à l'adoption du *Plan commerce 2020-2022*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 20 avril 2020, relative à l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait de certains lots de la zone de permis de stationnement 14*, R.A.V.Q. 1338;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 20 avril 2020, relative à l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2019 relevant de l'autorité du conseil de la ville;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de la liste des réponses aux questions 22 à 60 des citoyens, reçues par courriel lors de la séance du conseil du 20 avril 2020;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 6 avril 2020, relative à la convention de subvention entre la Ville de Québec et la ministre du Tourisme du Québec;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'une lettre adressée à monsieur le premier ministre François Legault, par le groupement *Voix Citoyenne*.

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un courriel concernant une question posée par une citoyenne à monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

## **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de fixer les dates de la reddition de comptes du projet de *Réseau structurant de transport en commun* et du prochain comité plénier sur le sujet.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2020-0358** Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2020, demandant d'ajouter la possibilité pour les citoyens de soumettre des questions par écrit pour les périodes de questions des séances du conseil de la ville - **DG2020-018** (Ra-2195)

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2020-018. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le virus de la COVID-19 a chamboulé le quotidien des citoyens et des entreprises de la Ville de Québec;

Attendu que la structure administrative de la Ville de Québec ne fait pas exception;

Attendu qu'à la suite de cette situation exceptionnelle, les organisations doivent s'adapter rapidement;

Attendu qu'à la suite de cette crise, il faudra continuer de s'ajuster et de modifier nos habitudes;

Attendu que cette situation particulière a permis de se réinventer et d'utiliser la technologie à bon escient pour maintenir les activités du conseil municipal, et ce, le plus efficacement possible;

Attendu que le conseil municipal est une tribune pour les citoyens qui veulent s'adresser aux élus et leur exposer leur problématique;

Attendu que lors du dernier conseil municipal, une vingtaine de questions de citoyens ont pu être traitées durant la période d'intervention citoyenne de trente-cinq minutes;

Attendu que la technologie est disponible et efficace;

Attendu que la formule a été appréciée par les citoyens et qu'ils ont été nombreux à soumettre leurs questions via le formulaire en ligne;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que l'administration Labeaume s'engage à intégrer cette possibilité de façon permanente pour les citoyens qui voudraient se prévaloir de ce droit à la période de questions lors des conseils municipaux.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

## **Proposition sans préavis**

---

### **CV-2020-0359 Félicitations à l'équipe de 14 personnes du *CHU de Québec* qui s'est rendue au CHSLD de l'Éden à Laval**

---

Attendu la pandémie de Covid-19;

Attendu ses effets tragiques sur les populations vulnérables;

Attendu la situation très préoccupante dans les CHSLD particulièrement dans la région métropolitaine;

Attendu la volonté de professionnels de la région de Québec d'aller prêter main forte dans un centre d'hébergement à titre volontaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé de souligner le travail d'une équipe de 14 personnes du *CHU de Québec* dirigée par madame Danielle Goulet qui s'est rendue au CHSLD de l'Éden à Laval pour épauler les travailleurs et aider les malades. Félicitations pour ce grand geste de solidarité. Merci.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

### **CV-2020-0360 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Plan directeur des lieux d'élimination de neige usée (Appel d'offres public 73057) - AP2020-180 (CT-2473612) — (Ra-2193)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Stantec Experts-conseils ltée*, le contrat pour des services professionnels - Plan directeur des lieux d'élimination de neige usée, pour une somme de 223 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73057 et à sa soumission révisée du 3 mars 2020, conditionnellement à l'appropriation des fonds nécessaires à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité (VC2020-002).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 05.

**CV-2020-0361** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue du Sault, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 219 901 du cadastre du Québec - Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville sur une autre partie du lot 6 219 901 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - DE2020-079 (CT-2475918) — (Ra-2193)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble situé en bordure de l'avenue du Sault, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 219 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 25 013,2 mètres carrés, tel qu'illustré par les parcelles 1 à 3, propriété du *Club de Golf le Montmorency inc.*, pour une somme de 80 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 6.4 et 6.5;
- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, en faveur de la Ville, sur une autre partie du lot 6 219 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 882,9 mètres carrés, tel qu'illustré par la parcelle 4, pour une somme de 13 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9 de ladite promesse de vente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0362 Appropriation d'un montant, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, pour la réalisation d'études et de travaux reliés aux dépôts à neige de la Ville de Québec - VC2020-002 (Ra-2193)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 2070001-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, sous la responsabilité de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, d'un montant de 150 000 \$;
- 2° d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, un montant de 150 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux reliés aux dépôts à neige de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0363 Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif Association Pickleball des Chutes - Région de Québec - LS2020-078 (Ra-2193)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de reconnaître l'organisme *Association Pickleball des Chutes - région de Québec*, comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0364 Adjudication de contrats pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 2, 3, 4 et 5 - Rejet des soumissions pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 1 et 6 (Appel d'offres public 64757) - AP2020-131 (Modifiée par CV-2020-0647) (CT-2450791, CT-2450878, CT-2450896, CT-2470655) — (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger :



1° à *GFL Environnement inc.*, les contrats pour la collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles, de la façon suivante :

- Lot 2 - Arrondissement des Rivières, collecte des ordures pour une somme totale de 7 849 975,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 5 octobre 2020 au 5 octobre 2025;
- Lot 3 - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, collecte des ordures pour une somme totale de 7 925 682,99 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 4 octobre 2021 au 4 octobre 2026;

2° à *Villéco inc.*, les contrats pour la collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles, de la façon suivante :

- Lot 4 - Arrondissement de Charlesbourg, collecte des ordures et arrondissement des Rivières, collecte des matières recyclables pour une somme totale de 10 109 697,64 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 5 octobre 2020 au 5 octobre 2025;
- Lot 5 - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, collecte des ordures et des matières recyclables et arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, collecte des matières recyclables pour une somme totale de 10 246 649,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 4 octobre 2021 au 4 octobre 2026;

le tout relevant du *Processus de la gestion des matières résiduelles*, sous la responsabilité de la direction de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, conformément à l'appel d'offres public 64757 et selon les prix unitaires de leur soumission respective des 19 et 20 décembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2026 par les autorités compétentes.

Il est également résolu d'annuler :

- le lot 1 relatif à la collecte des ordures et des matières recyclables pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 4 octobre 2021 au 4 octobre 2026;
- le lot 6 relatif à la collecte des ordures et des matières recyclables pour l'arrondissement de Beauport et à la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 5 octobre 2020 au 5 octobre 2025;

et de rejeter les soumissions reçues pour ces lots.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0365** **Dénomination d'une nouvelle place - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2020-034 (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'attribuer à la place située au nord-ouest du jardin communautaire Sacré-Coeur et identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, le nom *place de la Rivière-Sans-Bruit*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0366** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* - dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de Québec - **GI2020-007** (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* - dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de Québec.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0367** **Abrogation de la résolution CV-2019-0613 - Prolongement de la rue des Camarades et construction d'une partie d'une nouvelle rue - sans implication financière - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **PA2020-043** (Abroge CV-2019-0613) (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0613;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Robko inc.* comprenant le prolongement de la rue des Camarades et la construction d'une partie d'une nouvelle rue sur une longueur approximative de 182 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Robko inc.*;
- 3° d'autoriser *Robko inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser *Robko inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans

et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 5° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et *Robko inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 6° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 7° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 8° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0368** **Abrogation de la résolution CV-2019-0612 - Prolongement des rues des Calèches et du Calicot et construction de deux nouvelles rues et d'une partie d'une troisième nouvelle rue - avec implication financière - avec toponymie - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2020-044 (Abroge CV-2019-0612) (CT-2431714) — (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0612;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9225-2675 *Québec inc.*, comprenant le prolongement des rues des Calèches et du Calicot et la construction de deux nouvelles rues et d'une partie d'une troisième nouvelle rue, sur une longueur approximative de 688 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et 9225-2675 *Québec inc.*;
- 3° d'autoriser 9225-2675 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser 9225-2675 *Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9225-2675 *Québec inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 6° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 7° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 8° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 9° de demander au Comité de toponymie de proposer trois noms pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville en application de l'entente (l'une de ces trois nouvelles rues étant complétée dans l'autre projet visé par le sommaire décisionnel PA2020-043);
- 10° d'autoriser un investissement de 145 910 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0369 Boisé Falardeau Phase 3 - Prolongement des rues de l'Apogée et de la Galaxie et construction de trois nouvelles rues - District électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - PA2020-055 (CT-2479441) — (Ra-2194)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *9184-3730 Québec inc.*, comprenant le prolongement des rues de l'Apogée et de la Galaxie et la construction de trois nouvelles rues, sur une longueur approximative de 860 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *9184-3730 Québec inc.*;
- 2° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9184-3730 Québec inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour le prolongement et l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 1 377 214,30 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente;
- 9° de demander au Comité de toponymie de proposer trois noms pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0370** **Adjudication d'un contrat pour le traitement des chemins d'écoliers et la réalisation de fiches de déplacement dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec (Dossier 73358) - AP2020-323 (CT-2479196) — (Ra-2195)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Accès transports viables*, relative au versement d'une somme de 189 997,50 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la réalisation d'un contrat pour le traitement des chemins d'écoliers et la réalisation de fiches de déplacement dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec, de la date d'adjudication au 31 décembre 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 44.

**CV-2020-0371** **Approbation par la Ville de Québec de l'aliénation par 9372-4185 Québec inc. d'une partie du lot 4 957 435 du cadastre du Québec en faveur de Québecor Sports et Divertissement inc. découlant de l'entente initiale de subvention conclue le 20 avril 2018, modifiée en juin et août 2018 - PA2020-054 (Ra-2195)**

---

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Alicia Despins, au nom du comité exécutif, demande de remplacer la référence à *Quebecor Média inc.* par « Québecor Sports et divertissement inc. »

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de consentir à l'aliénation par 9372-4185 Québec inc. du lot 6 354 981 du cadastre du Québec (la portion théâtre) en faveur de Québecor Sports et Divertissement inc. Cette autorisation est donnée conformément à une entente de subvention conclue en avril 2018 et ses amendements. La Ville de Québec accepte purement et simplement la transaction d'aliénation partielle et Québecor Sports et Divertissement inc. ne sera pas tenue aux obligations contenues aux ententes de subventions mentionnées ci-dessus. 9372-4185 Québec inc. demeure cependant liée par ces ententes de subvention pour les lots 6 354 979, 6 354 980 et 6 354 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'accorder une mainlevée de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'hypothèque reçue devant Me Jean Morin, notaire, le 15 juin 2018 et publiée au *Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec* sous le numéro 23 920 189, mais dans la seule mesure où est visé le lot 6 354 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 3° de donner son accord à l'établissement des différentes servitudes affectant les lots 6 354 979, 6 354 982, 6 354 980 et 6 354 981, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et telles qu'elles seront rédigées à l'acte de servitude et de convention de services partagés et dont le projet est joint au présent sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante. La Ville s'engage de plus, à exercer ses droits et recours sujets auxdites servitudes. Si requis, cette dernière interviendra à cet acte à titre de créancière hypothécaire pour confirmer cet accord.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0372** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments (19 lots) (Appel d'offres public 73101) - **AP2020-244** (CT-2475673, 2475779, CT-2475690, 2475724, CT-2475794, 2475844, CT-2475858, 2475871, CT-2475877, 2475890, CT-2475912, 2475936, CT-2476474, CT-2476699, 2476722, CT-2476736, 2477070) — (Ra-2193)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments (19 lots), et ce, de la date d'adjudication au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 73101 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 4 : *Entretien Costa enr.*, pour les sommes de 135 000,80 \$ et 129 680 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2020;
- Lots 2, 3, 12, 13 et 14 : *GRH Entretien inc.*, pour les sommes de 397 933 \$, 358 043,50 \$, 214 992 \$, 553 516 \$ et 285 308 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 mars 2020;
- Lots 5 et 18 : *ML Entretien multiservices*, pour les sommes de 336 448 \$ et 1 330 184 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 mars 2020;
- Lots 6, 7, 8, 10 et 16 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour les sommes de 758 179,52 \$, 257 313,64 \$, 328 797,76 \$, 505 093,64 \$ et 421 848,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2020;
- Lots 9 et 19 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour les sommes de 861 120 \$ et 399 196 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 mars 2020;
- Lot 11 : *9355-2966 Québec inc. (Elka Service)*, pour une somme de 189 834 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0373 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de collaboration numéro 201859 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, relative au partage des coûts de réfection de structures à responsabilités partagées - GI2020-001 (CT-GI2020-001) — (Ra-2193)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente de collaboration numéro 201859 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, relative au partage des coûts de réfection de structures à responsabilités partagées, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la modification de la fiche PIQ 2042001–V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 696 683 \$;
- 3° la modification de la fiche PIQ 2042001–A pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 323 317 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0374 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialité mise en service – Centrale de police – Nouvelle construction (BAT 2016–101) – Accompagnement dans l'arrimage des pratiques de mise en service (BAT 2018–304) (Appel d'offres public 73173) - AP2020-247 (CT-2477492) — (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Ambioner inc.*, du contrat de services professionnels en ingénierie spécialité mise en service – Centrale de police – Nouvelle construction (BAT 2016–101) – Accompagnement dans l'arrimage des pratiques de mise en service (BAT 2018–304), pour une période d'au plus 36 mois, pour une somme estimée à 693 630 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73173 et à sa soumission du 17 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021, 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2020-0375 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la COVID-19 - DE2020-122 (CT-DE2020-122) — (Ra-2194)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Légaré déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 10 000 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement*, pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la COVID-19.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0376 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par Énergir, dans le cadre des travaux de réfection des conduites d'adduction phase 9 sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue Cartier (PSP170445) – Arrondissement de La Cité-Limoilou - IN2020-012 (CT-2478634) — (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modalités de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels (projet no 60-003775), transmise à la Ville de Québec par *Énergir* le 27 février 2020 pour les travaux de déviation d'une conduite principale de gaz ainsi que le transfert de 10 branchements sur la nouvelle conduite afin de permettre les travaux de réfection des conduites d'adduction phase 9 sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue Cartier, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au directeur du Service de l'ingénierie de signer ladite lettre;
- 3° l'autorisation du versement d'une somme de 128 511,69 \$, plus les taxes applicables, à *Énergir*, conditionnellement à la réalisation des travaux de déviation de la conduite principale de gaz, tel que requis par les travaux de réfection des conduites d'adduction phase 9 sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue Cartier, et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0377** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de la partie d'une stratégie de développement durable relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1340 - PA2020-025 (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de la partie d'une stratégie de développement durable relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1340;
- 2° l'appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1340. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0378** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des Conditions de travail des membres du personnel occasionnel non syndiqué d'ExpoCité 2019–2023 - RH2020-349 (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel occasionnel non syndiqué d'ExpoCité 2019–2023*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0379** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda numéro 1 relatif au protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.6 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier no 556501) pour le projet de l'amphithéâtre - DG2020-008 (Ra-2195)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda numéro 1 relatif au protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relativement à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du sous-volet 2.6 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier no 556501) pour le projet de l'amphithéâtre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0380** **Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-017 (CT-DG2020-017) — (Ra-2195)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*;

2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0381 Renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement de proximité – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération - FN2020-021 (CT-FN2020-021) — (Ra-2195)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 19 441 654 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement de proximité provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2019.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du virement d'un montant de 2 441 654 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération vers l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, et l'annulation de l'excédent de fonctionnement affecté pour les opérations de déneigement d'agglomération.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**CV-2020-0382** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation*, R.V.Q. 2833 - PA2020-010 (Ra-2194)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation*, R.V.Q. 2833.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0383** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation*, R.V.Q. 2833 - PA2020-010 (Ra-2194)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin de permettre la garde de poules en usage associé à un usage du groupe *H1 logement*. À cet effet, il autorise l'implantation d'un poulailler en cour arrière et édicte les normes à respecter.

**CV-2020-0384** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2864 - PA2020-051 (Ra-2195)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2864.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0385** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension, R.V.Q. 2864 - PA2020-051 (Ra-2195)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'y ajouter certaines orientations en matière de maisons de chambres et de pension.

Par ces nouvelles orientations, la Ville souhaite mettre à jour le portrait des maisons de chambres et de pension sur son territoire. Elle prévoit participer aux efforts visant la prévention et la réduction de l'itinérance, notamment en soutenant la rénovation des maisons de chambres et de pension existantes et en favorisant la réalisation de nouvelles maisons de chambres et de pension via le programme AccèsLogis Québec.

Parmi les pistes d'actions identifiées, la Ville pourrait régulariser des maisons de chambres et de pension dérogatoires existantes et permettre celles-ci dans certaines zones additionnelles en modifiant la réglementation d'urbanisme en conséquence.

Finalement, la Ville prévoit exercer un contrôle plus sévère afin de protéger les maisons de chambres et de pension en opération et en limiter la conversion en un autre usage.

**CV-2020-0386** **Adoption d'une résolution sur le contrôle intérimaire relativement à l'interdiction de transformer une maison de chambres et de pension existante en un autre usage sur le territoire de la ville de Québec - PA2020-051 (Ra-2195)**

---

Attendu que le conseil de la ville a commencé un processus de modification de son plan d'urbanisme par l'adoption d'un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux maisons de chambres et de pension*, R.V.Q. 2864;

Attendu que cette modification du Plan directeur d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de déclencher une réflexion et de modifier l'approche de la Ville de Québec en matière d'encadrement des maisons de chambres et de pension;

Attendu qu'une maison de chambres et de pension comprend les bâtiments et les logements comportant plus de quatre chambres offertes en location;

Attendu qu'il y'a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines interventions sur le territoire de la ville de Québec, afin de ne pas compromettre la mise en œuvre des orientations introduites au Plan directeur d'aménagement et de développement;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que toute nouvelle utilisation du sol ou tout changement d'usage visant à remplacer un usage du groupe *H3 maison de chambres et de pension*, tel que défini au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, par un autre usage est prohibé sur le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0387** *Avis de motion relatif au Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la conversion des maisons de chambres et de pension, R.V.Q. 2865, et dépôt du projet de règlement - PA2020-052 (Ra-2195)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement instaurant un régime de contrôle intérimaire interdisant les nouvelles utilisations du sol et les changements d'usage visant à remplacer un usage du groupe *H3 maison de chambres et de pension* par un autre usage et ce, sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

#### **Adoption des règlements**

---

**CV-2020-0388** *Règlement sur la dotation, pour l'année 2020 et les suivantes, du Fonds immobilier communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2825 - PA2020-037 (Ra-2191)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2020 et les suivantes, du Fonds immobilier communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2825.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue, pour une durée de 10 minutes.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 43.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président substitut

JL/ad